



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 14 juin 2021, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Julien Normand, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

2021-06-128
7120

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 46 et vérifie le quorum.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



2021-06-129
7121

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2021-06-130
7121

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 10 mai et des réunions spéciales du 25 mai 2021 et du 7 juin 2021.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2021-06-131
7121

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 mai 2021.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 890 m³, moyenne : 93 m³/jr (drainage)

Secteur Les Buissons : 8 371 m³, moyenne: 270 m³/jr (drainage)

Station de recherche : non disponible

Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois de mai 2021.

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : 21 avril 2021 et du 19 mai 2021

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2021-06-132
7121

CORRESPONDANCE

Reçue :

* M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques, Direction générale des finances municipales et des programmes -21-05-14- confirmation qu'un montant de 10 289 \$ sera remis à la Municipalité de Pointe-aux-Outardes dans le cadre du programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ, tel que prévu à l'entente de Partenariat 2020-2024.

Expédiée :

* M. Luc Dionne, Sani-Manic Côte-Nord -21-05-17- Envoi de la résolution numéro 2021-05-107 selon laquelle le conseil municipal accepte la soumission reçue de Sani-Manic Côte-Nord Inc. pour la location de trois (3) toilettes chimiques, du 21 mai au 24 septembre 2021, qui seront nettoyées et vidangées une (1) fois par semaine, au coût de 5 748,75 \$, taxes incluses.

* Mme Micheline Anctil, préfète de la MRC de La-Haute-Côte-Nord -21-05-17- Envoi de la résolution numéro 2021-05-109 selon laquelle le conseil municipal adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant.

* M. Etienne Binette, architecte paysagiste, urbanisme, Option aménagement -21-05-12- Envoi de la résolution numéro 2021-05-113 selon laquelle le conseil municipal mandate la firme Option aménagement pour



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

élaborer le plan directeur des parcs et espaces verts sur le territoire de Pointe-aux-Outardes, et ce, au coût de 21 570,00 \$, plus les taxes.

* M. Michel Lefrançois, Lettragraph -21-05-12- Envoi de la résolution numéro 2021-05-114 selon laquelle le conseil municipal accepte l'offre de service de Lettragraph pour la conception graphique personnalisée qui pourra être utilisée pour les enseignes et la signalisation sur le territoire de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes au coût de 3 600 \$, plus les taxes.

* M. Cédric Mimeault, Manicouagan Sea Minerals -21-05-12- Envoi de la résolution numéro 2021-05-115 selon laquelle le conseil municipal appui Manicouagan Sea Minerals pour l'acquisition de terrain auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin de réaliser un projet de Centre de thalassothérapie avec chalets dans le secteur de Baie-Saint-Ludger.

* M. Grégory Perron, chargé de projet, Jean Fournier inc. -21-05-12- Envoi de la résolution numéro 2021-05-116 selon laquelle l'interdiction de construction sur les lots 4 918 130, 4 918 134, 4 918 901, 4 919 194, 4 919 196 et 4 919 204, est levée pour les travaux visés dans l'avis technique du groupe conseil SNC-Lavalin GEM Québec Inc. du 19 avril 2021.

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question.

2021-06-133
7122

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2021-06-10

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2021-06-134
7122

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 357-20 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 339-18 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

ATTENDU QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme (339-18) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

ATTENDU QUE le Conseil a jugé à propos de modifier le plan d'urbanisme au regard des objets de ce règlement ;

ATTENDU QUE les plans 35720-1 et 35720-2 (situation existante) 35720-3 et 35720-4, (situation projetée) font partie intégrante du présent règlement ;

ATTENDU QUE le plan 35720-5 remplace le plan des affectations du sol en vigueur pour préciser les aires d'affectation en fonction de l'état des propriétés foncières et pour tenir compte des nouvelles aires d'affectation créées en vertu du présent règlement ;

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021 ;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté le 12 avril 2021 ;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 25 mai 2021.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Pierre Ross appuyé et résolu unanimement d'adopter le règlement portant le numéro 357-20, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit.

2021-06-135
7123

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 358-20
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 341-18 ET SES
AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

ATTENDU QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' un règlement de zonage (341-18) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

ATTENDU QUE le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets de ce règlement ;

ATTENDU QUE les plans 25820-1, 25820-2, 25820-3 et 25820-4 font partie intégrante du présent règlement et modifient le plan de zonage en vigueur ;

ATTENDU QUE le cahier des spécifications portant le numéro 25820-5 fait partie intégrante du présent règlement et modifie le cahier des spécifications en vigueur ;

ATTENDU QUE le plan 35820-6 fait partie intégrante du présent règlement et remplace dorénavant le plan de zonage en vigueur ;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021 ;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté le 12 avril 2021 ;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 25 mai 2021.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-François Gauthier et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement portant le numéro 358-20, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit.

2021-06-136
7123

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 362-21 PORTANT SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QU' une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 13 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M. ;

CONSIDÉRANT QU'

en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE

le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

CONSIDÉRANT QUE

dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE

cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ;

CONSIDÉRENT QU'

un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance spéciale du 7 juin 2021 ;

CONSIDÉRANTE QUE

la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., ce seuil étant, depuis le 13 août 2020, de 105 700 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le présent règlement portant le numéro 362-21, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2021-06-137
7125

**RAPPORT DU MAIRE – FAITS SAILLANTS DANS LE RAPPORT
FINANCIER 2020**

Monsieur le maire fait la lecture des faits saillants concernant le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, apporte quelques précisions.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter ce rapport pour dépôt.

Il est également résolu de l'inclure dans le bulletin municipal *Le Cacardeur édition de juillet 2021* et de l'expédier à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2021-06-138
7125

**COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE - DEMANDE DE
COLLABORATION POUR LE PROJET «UN BON USAGE DU RÉSEAU
D'ASSAINISSEMENT, DES MARAIS FILTRANTS ARTIFICIELS PILOTE
SUR LA CÔTE-NORD COMME SOLUTION ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE»**

CONSIDÉRANT la demande de collaboration du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire pour le projet « Un bon usage du réseau d'assainissement, des marais filtrants artificiels pilote sur la Côte-Nord comme solution alternative écologique », dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques ;

CONSIDÉRANT QUE le fleuve St-Laurent est un milieu d'une grande richesse écologique et qu'au fil des dernières décennies, la qualité de ses eaux se détériore ;

CONSIDÉRANT QUE les pressions anthropiques exercées sur le milieu, notamment via l'absence de système d'assainissement, ont des conséquences négatives dans le fleuve Saint-Laurent et sur les écosystèmes aquatiques ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce projet, le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire désire sensibiliser les citoyens de chaque municipalité de la MRC de Manicouagan à ce sujet ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire souhaite une collaboration avec la municipalité de Pointe-aux-Outardes en biens et services d'une valeur monétaire équivalente à 900 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte un partenariat avec le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire en biens et services au montant de 900 \$ pour le projet « Un bon usage du réseau d'assainissement, des marais filtrants artificiels pilote sur la Côte-Nord comme solution alternative écologique ».

2021-06-139
7125

**APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 ET PARTICIPATION
FINANCIÈRE 2021 – TRANSPORT ADAPTÉ**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les états financiers 2020 du Transport adapté aux personnes handicapées, préparés par la ville de Baie-Comeau. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes est au montant de 5 888 \$.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Il est également résolu de confirmer la participation financière 2021 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes avec la ville de Baie-Comeau concernant le Transport adapté aux personnes handicapées.

2021-06-140
7126

MAISON DES JEUNES, LE S.Q.U.A.T. – NETTOYAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes, le S.Q.U.A.T. va procéder au nettoyage des fossés dans la municipalité en 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don au montant de 1 500 \$ à la Maison des jeunes, le S.Q.U.A.T. lorsqu'elle aura procédé au nettoyage des fossés dans la municipalité.

2021-06-141
7126

ENGAGEMENT – SUPERVISEUR DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la démission de Mme Joëlle Bernier au poste de superviseuse des loisirs et de la culture de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour combler le poste ;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Samuel Plante a été retenue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'engager M. Samuel Plante au poste cadre de superviseur des loisirs et de la culture pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes. Il aura une période de probation de 180 jours de calendrier. Il est également résolu d'autoriser M. Julien Normand, maire, à signer le contrat avec le superviseur des loisirs et de la culture, pour la période du 17 mai 2021 au 31 décembre 2021.

2021-06-142
7126

DÉCOUVERTE DES RESTES DE DEUX CENT QUINZE (215) ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONSIDÉRANT la découverte des restes de deux cent quinze (215) enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats, partout au Canada, décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de deux cent quinze (215) enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec ;

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens ;

QU' une copie de cette résolution soit envoyée à :

- M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador.
- M. Pita Aatami, président de la Société Makivik.
- M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada.
- Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones.
- M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones.
- M. François Legault, premier ministre du Québec.
- M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones.
- Fédération québécoise des municipalités.

2021-06-143
7127

ACHAT – AFFICHEUR DE VITESSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'achat d'un (1) afficheur de vitesse pour faciliter la sensibilisation à la sécurité et créer l'habitude chez les conducteurs de prendre conscience de leur vitesse et des dangers s'y rattachant ;

CONSIDÉRANT QUE les afficheurs donnent l'opportunité d'obtenir des rapports de trafic dans les deux sens, selon les heures et les vitesses enregistrées permettant de cibler les périodes de surveillance policières à privilégier à la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Kalitec pour la fourniture d'un (1) afficheur de vitesse, avec ensemble solaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat d'un (1) afficheur de vitesse, avec ensemble solaire, auprès de Kalitec, au coût de 5 723 \$, plus les taxes.

Le coût sera pris dans le fonds Toulnostouc.

2021-06-144
7127

DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT – CAMION-BENNE FORD F-550, 2008 (081724)

CONSIDÉRANT QUE notre camion tonne n'est plus fonctionnel et qu'il faudrait des réparations onéreuses pour le remettre en fonction ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une offre d'achat pour un camion-benne Ford F-550, 2008, auprès de la Direction de la disposition des biens, Centre d'acquisitions gouvernementales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner le dépôt d'une offre d'achat pour un camion-benne Ford F-550, 2008 (081724) au montant de 20 001\$, plus les frais de 5% et les taxes, auprès de la Direction de la disposition des biens, Centre d'acquisitions gouvernementales.

2021-06-145
7127

DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 – RECHARGE DE PLAGE

CONSIDÉRANT la demande de paiement #1 pour les travaux terminés au 31 mai 2021 concernant les travaux



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

de recharge de plage située à l'est du quai ;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 529 518,37 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE M. Dominique Lachance, ingénieur, Fédération québécoise des municipalités, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au paiement de la demande de paiement # 1 de Jean Fournier inc., pour les travaux terminés au 31 mai 2021 concernant les travaux de recharge de plage située à l'est du quai. Le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 529 518,37 \$, taxes incluses.

Les coûts seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.

2021-06-146
7128

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité de nommer Mme Sylvie Ostigny au titre de maire suppléant pour la période du 15 juin au 9 août 2021.

AFFAIRES NOUVELLES

2021-06-147
7128

APPEL D'OFFRES PUBLIC – 2 021- 03 – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA STATION DE POMPAGE SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à un appel d'offres public 2021-03 (532960303101) – pour services professionnels en ingénierie – Projet d'agrandissement de la station de pompage secteur Pointe-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a vérifié et analysé la soumission reçue ;

CONSIDÉRANT QU' après l'analyse, la soumission de FNX-INNOV est conforme et a obtenu un pointage au-delà du seuil minimum ;

CONSIDÉRANT QU' il y a un seul soumissionnaire conforme, une négociation a eu lieu ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel reçu par la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate la firme FNX-INNOV pour les services professionnels en ingénierie pour un projet d'agrandissement de la station de pompage secteur Pointe-aux-Outardes, et ce, au coût négocié de 91 203,70 \$, plus les taxes.

Dans ce contrat, une vérification des possibilités de demande de subvention sera réalisée, et le coût pour les honoraires professionnels dans ce dossier pourraient être subventionnés. S'il y a un refus, ces honoraires feront partie de la programmation de travaux à venir pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

2021-06-148
7128

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question.

2021-06-149
7129

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 37.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE